

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE  
DU TRAVAIL

DECRET N° 77 - 142 / du 22 Mars 1977

Portant intégration, reclassement et nomination de Monsieur MBOULY-MBENZA Victorien, Administrateur des SAF de 4<sup>e</sup> échelon.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

C I S A S :

✓/u la Constitution du 24 Juin 1973;  
✓/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

✓/u l'arrêté n° 2087/FP du 26.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

✓/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'intégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires;

✓/u le décret n° 59/178 du 21.8.59 portant statut commun des cadres des Personnels des Douanes;

✓/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

✓/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

✓/u le décret n° 62/426/FP du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF;

✓/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1er - 2°);

✓/u le décret n° 73/143/FP du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

✓/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

✓/u l'acte n° 44/EMSR du 12.12.75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;

✓/u le décret n° 75/541 du 18.12.75 fixant la composition du Conseil des Ministres;

✓/u le décret n° 76/145/MJT.DGT.DCGPGE du 14.4.76 portant intégration et nomination de certains Ex-Officiers de l'APN dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF;

✓/u la lettre n° 2631/MF du 2.11.76 du Ministre des Finances;  
Attendu que Monsieur MBOULY-MBENZA Victorien est titulaire du diplôme d'Etudes Techniques des Douanes de Neuilly (Sur-Seine);

✓/u le décret n° 76/379 du 12.10.76 portant promotion au titre de l'année 1976 des Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (travail et administration générale);

DECRETE :

.../...

**ARTICLE 1er.** En application des dispositions combinées des décrets n°s 59/178 et 73/143 des 21.8.59 et 24.4.73 susvisés, Monsieur MBOULY-MBENZA Victorien, Administrateur 4° échelon, indice 1110 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des SAF en service au Bureau Central des Douanes à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etudes Techniques délivré à l'Ecole Nationale des Douanes de Neuilly (Sur-Seine), est intégré dans les cadres des Douanes, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I, et nommé Inspecteur des Douanes 4° échelon, indice 1110 ACC : néant.

**ARTICLE 2°.** Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 8.10.76, date de promotion au 4° échelon de l'intéressé et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU CONSEIL  
DES MINISTRES,

LE MINISTRE DES FINANCES,

*[Signature]*  
J. J. ONTSA

BRAZZAVILLE, le 22 MARS 1977

*[Signature]*  
Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET  
DU TRAVAIL,

*[Signature]*  
P. N. C. A. K. A.-

**AMPLIATIONS :**

- JORFC. 3
- DGT, DGGPCE 3
- D.F. 3
- D.F. 1
- D.D. 3
- BUREAU CENTRAL
- DOUANES B/VILLE 3
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BG 2